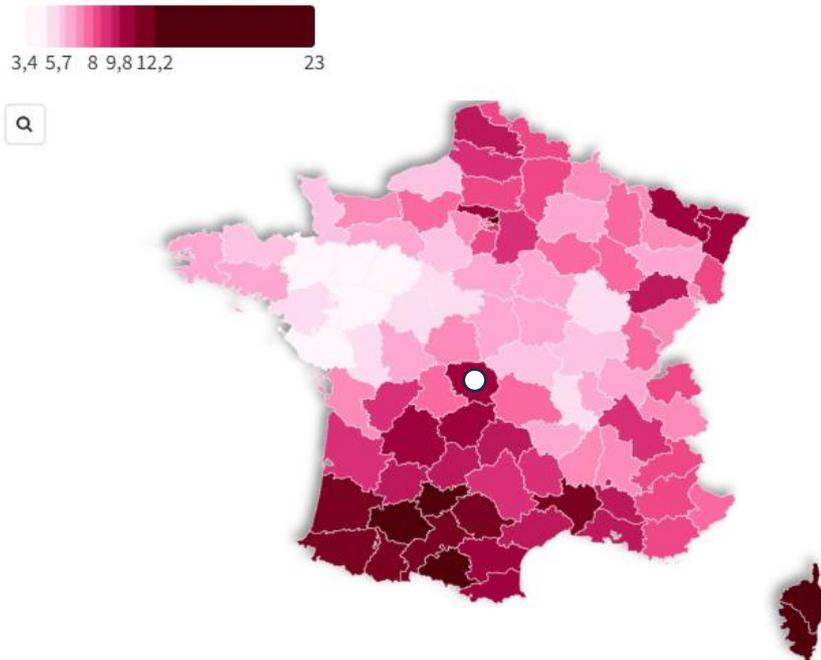


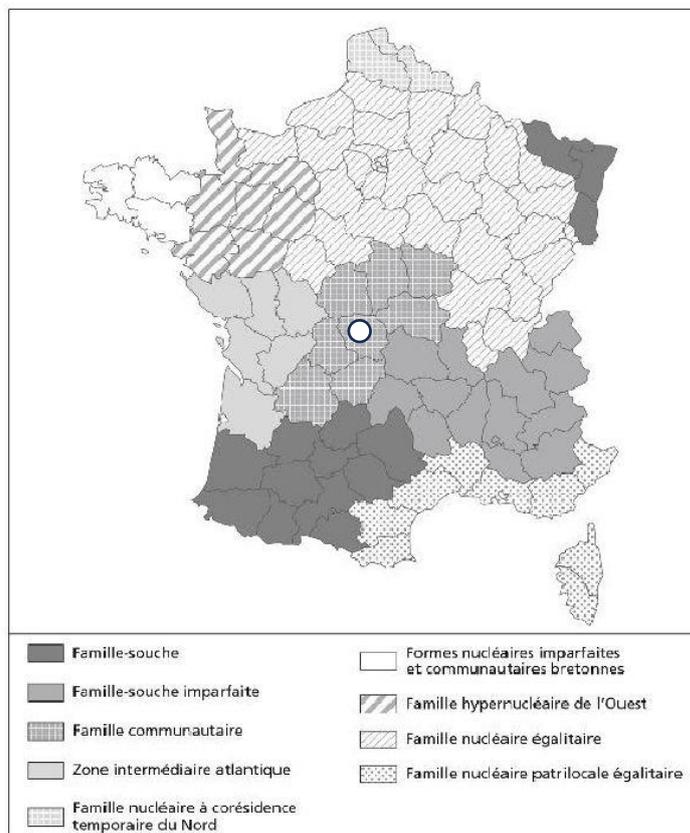
Systèmes familiaux et personnes âgées

Combien de personnes de 85 ans et plus vivent avec un de leurs proches ?

Données exprimées en pourcentage



Carte 3.1. Les systèmes familiaux traditionnels en France



La Montagne a récemment publié un article sur la population française qui contenait la carte du haut de la page précédente. Il traitait en particulier du sort des personnes âgées et de leur éventuelle solitude. Ce qui m'a sauté aux yeux en découvrant cette carte, c'est sa concordance avec une théorie qui m'avait beaucoup intéressé lorsque je l'ai découverte, et dont je vous avais démontré la pertinence dans un précédent SHP infos, le N° 28 du 23 décembre 2020. Cette théorie, c'est celle des système familiaux, et j'avais fait la démonstration de la justesse des analyses de son auteur, l'historien-sociologue Emmanuel Todd, en comparant la structure de la famille sannatoise en 1866 avec celles de trois autres localités, de la Région Parisienne, du Sud-Ouest, et de l'Est de la France. Sannat (et le Limousin) appartenant au bloc de la famille communautaire égalitaire, la Région Parisienne et l'Est aux régions où domine la famille nucléaire égalitaire, et le Sud-ouest à la famille communautaire inégalitaire ou « famille souche ».

Je rappelle que la famille communautaire rassemblait autrefois sous le même toit plusieurs générations (enfants, parents, grands-parents) et que des frères et sœurs devenus parents pouvaient y cohabiter avec leurs conjoints et leurs enfants. Par ailleurs on pratiquait l'égalité dans l'héritage, entre tous les enfants, y compris les filles...même si dans les faits il pouvait y avoir des arrangements, moyennant dédommagements financiers, pour éviter un trop grand émiettement des propriétés, bien souvent déjà très petites. Ce système développait chez les gens un état d'esprit où dominaient les idées d'égalité et de liberté (dans cet ordre). La carte du bas de la page montre que ce type de famille était dominant dans le nord-ouest du Massif Central (Limousin, Dordogne, Lot) et le sud du Bassin Parisien (Indre, Cher). Une autre variante de la famille communautaire existait, mais diamétralement opposée sur la question de l'égalité. Elle pratiquait la transmission intégrale du patrimoine au fils aîné. Inégalitaire dans son principe, elle était en conséquence beaucoup plus autoritaire. Les autres enfants lésés n'avaient droit ni aux biens, ni à la parole pour empêcher toute contestation. Ce type de famille, qu'on appelle la « famille souche », ne favorisait ni l'esprit de liberté, ni celui d'égalité. Il était majoritaire dans le sud-ouest de la France, et en Alsace-Moselle. Dans ce second cas, c'est-à-dire dans les régions rattachées à la France, mais de culture germanique. Si en France ce système minoritaire n'a pas engendré de conséquences fâcheuses, cela a engendré dans des pays comme l'Allemagne et le Japon, où le même système familial était en vigueur, un autoritarisme et un expansionnisme basés sur la supposée supériorité de la race... qui a eu dans l'histoire du 20^{ème} siècle des conséquences dramatiques. En France ce système prédominait également, mais sous une

forme atténuée, dans le sud-est du Massif Central, la vallée du Rhône ou les Alpes. Sur la carte de France du bas, ce sont les deux teintes de gris foncé : famille souche et famille souche imparfaite.

L'autre grand type de famille était la famille nucléaire. Dans son principe, elle est réduite aux parents et aux enfants mineurs. C'est le type de famille qui s'est généralisé aujourd'hui, mais qui autrefois (jusqu'au début du 20^{ème} siècle) s'étendait surtout dans la moitié nord de la France et sur le pourtour de la Mer Méditerranée. Hormis les 3 premiers types de la légende de la carte du bas, il concerne tous les autres, avec des nuances toutefois. Sa représentation parfaite est la « famille nucléaire égalitaire », celle où le partage de l'héritage se fait à parts égales entre les enfants, mais où tous partent habiter ailleurs à l'âge adulte, même si c'est à côté pour celui qui dans les faits, après dédommagement reprendra le bien à faire prospérer. Ce système peut en France revêtir des nuances, par exemple à « corésidence temporaire » dans le Nord (on comprend que cela signifie que les enfants devenus adultes peuvent être tolérés un certain temps) ou dans le centre-ouest avec la « zone intermédiaire atlantique » où se mélangent les différents types. Dans l'ouest ces familles nucléaires peuvent être « hypernucléaires », c'est la version maximalistes, elles ne tolèrent pas l'exception (Bretagne intérieures et « Marges armoricaines) ou au contraire elles peuvent offrir un compromis avec la famille communautaire et se révéler mixtes en quelque sorte (Bretagne occidentale). Enfin dans le Midi et en Corse la famille nucléaire relâche un peu moins les liens et maintient un contact assez étroit avec la « Famille nucléaire patrilocale égalitaire ». Les résidences des jeunes couples, formés par les enfants mariés, sont situées à proximité du domicile des parents...les vieux parents continuant à avoir une autorité morale. Mais la famille nucléaire française diffère radicalement de la famille nucléaire anglo-saxonne qui, elle, est fondamentalement inégalitaire. L'héritage va intégralement à un seul enfant, généralement un garçon, pas forcément l'aîné, suivant le choix du père. La liberté est la valeur sacrée, mais l'égalité n'est guère un souci. On comprend pourquoi la France, où se juxtaposaient des systèmes familiaux assez différents, mais où globalement dominaient les deux valeurs de liberté et d'égalité, a développé un système social original dans le monde occidental, système mixte qui cherche à trouver un équilibre en unissant des formes collectives incarnées par l'Etat et les services publics, et des formes individuelles incarnées par les entreprises et les services privés. C'est pourquoi on parle dans les médias d'une exception française, d'un modèle français, sans bien en expliquer l'origine...et que certains

voudraient remplacer par le modèle individualiste anglo-saxon, qui ne correspond pourtant ni à notre histoire, ni à notre culture.

Alors bien sûr on pourrait dire, tout ça c'est du passé, les familles ont changé, le mode de vie et les gens aussi, et puis ajoute-t-on, il s'est opéré un grand brassage de population qui fait que beaucoup de gens qui habitent une région n'en sont pas originaires, diluant ainsi les valeurs ancestrales. Et pourtant, il n'empêche, Emmanuel Todd pense qu'un inconscient collectif existe, héritier de ces structures familiales anciennes, et qu'il expliquerait en grande partie les attitudes politiques et sociales, à l'échelon local, national et même international.

Un exemple nous en est donné par la carte du haut de la page.

Le titre : « Combien de personnes de 85 ans et plus vivent avec un de leurs proches ? ». Titre que l'on peut reformuler ainsi en fonction de ce que je viens d'exposer depuis le début de cet article : « Où subsiste ce reliquat de famille communautaire qui faisait cohabiter différentes générations et (ou) différentes fratries ? » L'introduction formulée par le journal donne déjà une idée. Je cite : « *10,3% de Creusois¹ de plus de 85 ans vivent avec un de leurs proches (hors conjoint)...9,8% en Corrèze, 7,4% en Haute-Vienne... alors que la moyenne française est de 8,2%* ». Les différences peuvent paraître minimes, encore que l'échelle en haut à gauche nous montre que les taux au niveau des départements métropolitains varient de 3,4% à 23%.

Comparons des deux cartes de la page 43. Elles ne se superposent pas complètement, mais grandement. Commençons par les familles communautaires, qu'elles soient égalitaires ou inégalitaires (famille souche). On les retrouve sur la carte du haut, avec tout le bloc Bassin Aquitain (ou Sud-Ouest), Massif Central, Vallée du Rhône, Alpes, et Alsace- Nord Lorraine. S'ajoute la famille nucléaire patrilocale égalitaire du Midi et de la Corse où le rôle du chef de famille, pour ne pas dire « Chef de clan » crée, lui aussi, de fortes solidarités familiales. S'ajoute aussi le Nord, là où prévalait « La famille nucléaire à corésidence temporaire ». Cette corésidence qui avait pour but de faciliter l'envol du nid familial peut aussi rendre moins difficile la préparation à un autre envol...définitif celui-ci, pour les personnes âgées.

Prenons maintenant le cas des familles nucléaires , disons normales, c'est-à-dire peu moins solidaires. La coïncidence des cartes est parfaite. C'est vrai pour le Bassin Parisien, l'Est de la France en grande partie, et en encore plus

¹ La Creuse sur les deux cartes est marquée d'un point blanc.

étonnant tant la superposition des cartes est parfaite, l'ouest de la Bretagne et les Marges armoricaines (Maine, Anjou, Loire-Atlantique), là où régnait la « famille hypernucléaire » et qui ont le taux d'accueil familial des personnes âgées le plus bas de France.

Il me semble que la démonstration de la justesse de la théorie d'Emmanuel Todd sur les systèmes familiaux est éclatante. Certes dans les faits l'accueil des vieux dans les familles est faible partout, cela s'explique d'une part par les nouvelles conditions de vie, la dispersion et l'éclatement des familles, les contraintes diverses, la mobilité, le désir d'indépendance renforcé par la diffusion d'une idéologie individualiste etc... et d'autre part par des possibilités d'accueil des vieux dans des institutions, parfois critiquées, mais souvent de qualité, que sont les maisons de retraite, médicalisées ou non, et même de plus en plus, des structures moins contraignantes, où les résidents âgés bénéficient d'une certaine indépendance, parfois même dans un cadre qui rappelle un accueil familial.

Mais si dans les faits, des pratiques disparaissent, leur empreinte dans les mentalités reste encore...et plus globalement explique les résistances à l'abandon de notre système social, dont beaucoup voudraient qu'il reste basé sur la solidarité, facteur d'égalité dans la liberté.